Département de la Meuse Communauté de Communes DE L'AIRE A L'ARGONNE

## Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Membres titulaires en

exercice: 59

Présents: 42

Présents non votants :

5

Représentés: 3

Votants: 45

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents votants: Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

VEISSE

Représentés: Jean-Louis ADRIAN représenté par Bernard RENAUDIN, Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Lidwine LINARD représentée par Françoise KLEIN

Excusés: Frédéric ERNST, Raymond LECLERC, Céline PHILIPPOT

<u>Absents</u>: Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ, Michel VARNUSSON, Christine POLMARD

Secrétaire de séance : Clarisse JACQUET

BF\_2023\_003 - Objet : Décision modificative n° 1 - Budget annexe SPAC

Vu le CGCT,

Vu l'approbation du budget primitif du budget annexe SPAC par délibération DE\_2023\_17 du 11/04/2023 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe SPAC de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE											
Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement						
06/11/2023	6817	Dot. dépréc. actifs circulants	13,96								
06/11/2023	6541	Créances admises en non- valeur	-13,96								
06/11/2023	6215	Personnel affecté par CL de rattachement	63,49								
06/11/2023	6063	Fournitures entretien et petit équipt	-63,49								
Total Dépenses 0,00					ttes	0,00					

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00		

En effet, il est fortement conseillé de comptabiliser les dépréciations des créances clients à hauteur de 15% du montant des créances de plus de 2 ans soit 13.96€ pour 2023 à l'article 6817. Au BP, les créances douteuses étaient prévues à l'article 6541, il convient d'imputer les 13.96€ du compte 6541 pour les attribuer au compte 6817.

D'autre part, les crédits prévus concernant la refacturation du personnel à l'article 6215 n'ayant pas été suffisants, il convient de les augmenter du montant nécessaire au mandatement de ces frais soit 63.49€. Au BP, des crédits avaient été ouverts à l'article 6063- Fournitures entretien et petit équipement. Or, rien n'a été dépensé cette année sur cette ligne, il convient donc d'imputer la somme de 63.49€ à ce compte afin de pouvoir augmenter les crédits nécessaires à l'article 6215.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative proposée du budget annexe SPAC de l'exercice 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 décembre 2023 et publié ou notifié le 21 décembre 2023